



Marché à procédure adaptée : fourniture de conteneurs aériens pour la collecte du verre

Règlement de consultation

Fourniture de conteneurs aériens pour la collecte du verre

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : mardi 10 novembre 2020 à 12h

Septembre 2020

FPAV – CCPT – 09/2020 – CCTP

TABLE DES MATIERES

Article 1 – Objet de la consultation.....	3
Article 2 –Procédure et forme du marché.....	3
2.1 –Décomposition lots	3
2.2 – Forme juridique que devra revêtir l’attributaire	3
Article 3 –Conditions et mode d’obtention des documents	3
3.1 –Obtention du DCE.....	3
3.2 –Modifications de détail.....	4
3.3 – Contenu du dossier de consultation.....	4
Article 4 –Remise des offres	4
5.1 Conditions de remise de offres	4
5.2 Documents à produire.....	4
Article 6 – Renseignements complémentaires.....	5
Article 7 – Examen des candidatures et des offres	5
7.1 – Classement des offres	5
7.2 – Examen des candidatures	6
7.3 – Attribution des marchés.....	6

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture et livraison de conteneurs aériens de 4 m3 (ou volume équivalent) à implanter sur le territoire de la collectivité afin de collecter le verre déposé par les usagers.

Ce marché est réalisé par la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache (ci-après désigné « la CCPT »).

Le pouvoir adjudicateur est la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache :

Communauté de Communes des Portes de la Thiérache

320 rue des Verseaux

02360 Rozoy-sur-Serre

Tel : 03 23 98 04 54

La personne responsable du marché est le Président de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache.

La personne à contacter pour obtenir des renseignements complémentaires sur le marché est Madame Sandra POCHAT (spochat@portes-de-thierache.fr / 03 23 98 04 54).

ARTICLE 2 –PROCEDURE ET FORME DU MARCHE

2.1 –Décomposition lots

Le marché n'est pas composé de lots

Les variantes sont admises.

2.2 – Forme juridique que devra revêtir l'attributaire

Chaque lot pourra être conclu :

- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires ;
- soit avec des entrepreneurs groupés conjoints.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître de l'ouvrage, pour l'exécution du marché.

ARTICLE 3 –CONDITIONS ET MODE D'OBTENTION DES DOCUMENTS

3.1 –Obtention du DCE

L'ensemble des pièces du DCE est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur de la CCPT.

3.2 – Modifications de détail

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition ci-dessus est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.3 – Contenu du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation aux entreprises est constitué de :

- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- l'Acte d'Engagement (ATTR11) ;
- le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ;
- le présent Règlement de Consultation (RC) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

ARTICLE 4 – REMISE DES OFFRES

5.1 Conditions de remise de offres

Les offres seront remises par voie dématérialisée sur <https://xmarches.com/>.

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Les offres seront établies en euros.

Tout dossier doit être transmis avant le mardi 10 novembre à 12h

5.2 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces administratives de la candidature

- La lettre de candidature et l'habilitation du mandataire (DC1)
- La déclaration du candidat(DC2)
- KBis ou équivalent de moins de 3 mois
- Une attestation de régularité fiscale
- Une attestation sociale auprès des services sociaux ou en ligne sur le site www.urssaf.fr.
- Une attestation sur l'honneur indiquant que le candidat n'a pas fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire au cours des 5 dernières années, pour les infractions visées aux articles L8231-1, L8221-1, L8251-1 du code du travail.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- L'indication des sous-traitants éventuels et la nature des prestations sous-traitées (DC4).

Pièces de l'offre

- Acte d'engagement (formulaire ATTR1) complété et signé
- Le détail estimatif quantitatif dûment complété et signé
- Un mémoire technique comprenant les dispositions que le candidat (y compris pour ses co-traitants ou sous-traitants) se propose d'adapter pour l'exécution de cette prestation et permettant de répondre aux critères de sélection des offres

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de réception des offres, une demande via x-marchés.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 5 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

ARTICLE 7 – EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 – Classement des offres

Le jugement des offres s'effectuera sur 100 points répartis de la sorte :

- **55 points pour le critère prix,**
- **45 points pour le critère technique.**

- **le prix selon les propositions de l'acte d'engagement : 55 points**

Le classement du critère prix se fera selon la formule suivante :

Prix le moins disant x 55 = note du candidat
Prix du candidat

S'agissant des offres anormalement basses : L'acheteur examine si une offre est anormalement basse (y compris pour la part sous-traitée). Si les justifications apportées par le soumissionnaire ne sont pas concluantes, l'offre est rejetée sur la base des articles R. 2152-3 à R. 2152-5 du Code de la Commande Publique.

- **les conditions d'exécution et la valeur technique (délais, moyens humains et techniques, respect du cahier des charges,...) de l'offre : 45 points.**

Le classement de ce critère se fera selon divers points notés (maximum : 45 points) en fonction des spécificités de la prestation attendue comme cela est indiqué dans le tableau suivant :

Notation des critères techniques sur 45 points dans le cadre de l'offre de base
Descriptif des PAV (qualité des matériaux, étanchéité, optimisation du remplissage, système de vidage, dimension, entretien, design, solidité, maniabilité, fonctionnalité, accès PMR, homologation et certification, ergonomie...) : <i>20 points</i>
Organisation de la livraison, délais de livraison : <i>10 points</i>
Garantie des pièces : <i>7,5 points</i>
Eco conception : <i>7,5 points</i>

7.2 – Examen des candidatures

La candidature de l'entreprise classée en première position sera examinée.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander au candidat de produire ces pièces dans un délai maximum de 5 jours. Sans réponse de sa part dans ce délai, la candidature du deuxième candidat sera examinée et ainsi de suite.

7.3 – Attribution des marchés

Le marché sera attribué à l'entreprise la mieux classée dont la candidature est complète.